BOXE

A LA SUITE DE L'INVALIDATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DE LA FAB

Suspicion et contestation

Donnant suite au recours déposé par les membres de l'assemblée générale de la FA Boxe, la commission nationale du MJS a statué en dernière instance pour prononcer l'invalidation des élections organisées le jeudi 3 décembre 2004.

D'emblée et avant même le début des élections, des membres ont, en se référant à l'article 71 des règlements de la Fédération, introduit un recours dans lequel ils "contestent" la composante de l'AG. Ce recours a priori, fondé, de surcroît eu égard aux dispositions contenues dans ledit article, rétrécit, de fait, le corps électoral. Aussi, les infractions commises à l'endroit des règlements et autres statuts de la fédération, sur le chapitre notamment de l'élection des membres et vices-présidents, ont suscité, d'abord la réaction de la commission de recours de la FAB qui a demandé une invalidation pure et simple, avant que la commission nationale n'entérine le principe de l'invalidation. Cette décision, bien entendu, a été communiquée à la Fédération et aux organes de presse. Mais, des bribes d'informations font état, par contre, d'une invalidation partielle : c'est-à-dire la réorganisation d'une élection uniquement pour la vice-présidence et les membres de l'exécutif. Vrai ou faux ? Aucune indication officielle n'est venue conforter cette dernière possibilité, puisque la commission nationale et — mis à part le seul communiqué qu'elle a transmis aux parties suscitées — n'a pas "pondu" une quelconque autre décision allant dans le sens "revendiqué" par le président sortant sur les ondes de la chaîne I. Devant ces déclarations, les acteurs de la famille pugillistique, les lésés surtout, continuent à adresser des recours et autres lettres d'explication aux responsables du MJS et au ministre en personne pour demander une "invalidation totale". Toutefois, et si en cas de confirmation de cette "voie", en invalidant partiellement l'AGE de la FAB, ça sera une décision unique depuis le début de ce processus de "renouvellement", de par sa singularité… En effet, toutes les assemblées tenues jusque-là et pour lesquelles des recours ont été introduits ont été totalement invalidées. "Les contestataires", eux, contactés par nos soins affirment avec insistance "que si irrégularités il y a eu, il faudrait tout refaire pour donner plus de légitimité à toutes les instances dirigeantes, sans exception aucune". Il est clair que l'assemblée générale élective de la Fédération algérienne de boxe, tel que tenue le jeudi passé, est frappée du sceau de la "suspicion et de la contestation", puisque des recours ont été jugés recevables dans la forme et dans le fond. Alors, pourquoi ne pas laisser "les agiestes" de la Fédération de boxe de trancher définitivement ces cas, lors de l'ultime AG élective ? A moins que des craintes sont développées ici et là…

Salim Inès

Le noble art à la recherche de son punch.

ATHLÉTISME

16e MARATHON DE MARRAKECH

Kamel Kohil présent

L'athlète algérien Kamel Kohil participera au prochain marathon international de Marrakech (16e édition), aux côtés des grands spécialistes mondiaux de la discipline, a-t-on appris hier auprès du comité d'organisation.

Kamel Kohil, qui a réalisé un chrono honorable l'année dernière lors de la précédente édition avec 2 heures 13 minutes, se classant parmi les dix premiers, tentera cette année de rivaliser avec les Kényans Richard Mutai (2 h 11'), Eliud Kurgat (2 h12') ou les Ethiopiens Tena Negeri (2h 9') et Tamarat Getachew (2h13') ou le Marocain Khaled El Boumlili.

Plus de 6.000 athlètes, dont beaucoup de renommée mondiale, sont annoncés par le comité d'organisation pour ce 16e marathon de Marrakech qui a été intégré dans le circuit IAAF de la Fédération internationale d'athlétisme.

Les organisateurs, qui ont programmé un second semi-marathon sur 21 km, un marathon et un semi-marathon pour dames, ont invité les athlètes qui ont réalisé, lors des précédentes éditions, moins de 2 heures 15 minutes. La précédente édition a été remportée par le Marocain Khaled El Boumlili, alors que le record est toujours détenu par son compatriote Abdelkader Mouazize en 2 h 08' en 1999.

SONDAGE APS/ENTV DU MEILLEUR SPORTIF DE L'ANNÉE

Karim Bettina méritait mieux

Le sondage annuel organisé par l'Agence nationale d'information, APS, et la télévision nationale, ENTV, consacré aux meilleurs sportifs de l'année 2004, n'a vraisemblablement pas rendu justice à tous les prétendants au podium.

La hiérarchisation ponctuée par cette consultation traditionnelle n'a certes pas provoqué de remous dans les milieux sportifs car au revers de cette indifférence, l'année qui s'achève justifierait bien le dédain manifesté par notre "élite sportive", s'agissant d'une aussi prestigieuse distinction. Une élite qui, à défaut d'être performante, s'était contentée lors des grands rendez-vous sportifs de l'année écoulée de faire dans la figuration.

Au titre de la performance donc, si l'on excepte le handisport, à l'honneur une fois de plus, 2004 reconduit indubitablement cet impératif qu'est la refonte de notre politique sportive. Et n'étaient-ce les lueurs d'espoir reflétés à partir d'Athènes aux jeux Para-Olympiques par une frange de sportifs, rarement sous les feux de la rampe elle, nous ne songerions plus partager les ivresses des victoires historiques de Boulmerka ou Morceli.

Dans son volet consacré au handisport, le sondage que nous évoquions plus haut, cite, il est vrai, les cinq meilleurs athlètes de l'année. La plus haute marche du podium décrochée par Samir Nouioua étant incontestable, le classement des quatre autres poursuivants léserait lui, le recordman du monde du lancer du poids, Karim Bettina en l'occurrence. Donné 4e par ce sondage d'opinion, le jeune athlète de la nouvelle ville de Massinissa dans la périphérie constantinoise, eu égard à ses performances lors des jeux Para-Olympiques d'Athènes, mériterait justement le titre de 1er dauphin. En effet, il est le seul après Samir Nouioua à avoir décroché deux médailles lors de ces joutes avec à la clé, un record du monde dans sa catégorie au lancer du poids. La seconde fois, Karim Bettina s'était installé à la 3e marche au lancer de la massue.

Performances qu'il rééditera lors des Jeux panarabes en s'adjugeant cette fois-ci deux médailles, l'une en vermeille et l'autre en argent. Aussi pense-t-il, avec beaucoup d'humilité, qu'une deuxième place était juste méritée. Il ne minimise pas pour autant le mérite de "ses amis" de la sélection auxquels il voue un respect insoupçonnable.

Karim en parle, précisément parce qu'il pense que le sondage de l'APS a globalement récompensé les meilleurs athlètes en respectant, dans chacune des catégories, leurs performances et distinctions. "Ce ne fut malheureusement pas le cas dans ma catégorie car je m'attendais à une 2e place que j'estime amplement méritée".

K. G.